

AVIS AU PUBLIC

Engagement d'étudiants 2026

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bous-Waldbredimus a le plaisir de vous informer que la commune se propose d'engager des élèves et étudiants pendant les vacances d'été.

Uniquement les **élèves et étudiants habitant sur le territoire de la commune de Bous-Waldbredimus, âgés entre 16 et 25 ans le jour de début du contrat, inscrits dans un établissement d'enseignement et suivant de façon régulière un cycle d'enseignement à plein temps** peuvent postuler.

L'engagement est limité à deux semaines par élève ou étudiant en tenant compte des périodes d'occupation suivantes :

- du 20.07.2026 au 31.07.2026
- du 03.08.2026 au 14.08.2026
- du 17.08.2026 au 28.08.2026
- du 31.08.2026 au 11.09.2026

Le nombre d'engagements par élève/étudiant est limité à deux. Les candidatures d'élèves/étudiants ayant déjà été occupés (en les communes de Bous, Waldbredimus ou Bous-Waldbredimus) à deux ou plusieurs reprises ne pourront pas être acceptées.

Les élèves et étudiants ne sont employés que dans la mesure des besoins de l'administration communale.

Les prestations consistent en des travaux de nettoyage et d'entretien de moindre envergure.

La durée de travail est de 8 heures par jour (7:00 - 15:30 heures) et de 40 heures par semaine.

La rémunération est de 80 % du salaire social minimum, gradué en raison de l'âge.

Le formulaire de demande est disponible au secrétariat communal ainsi que sur notre site internet.

Pour les élèves mineurs, la demande doit être contresignée par une personne disposant de l'autorité parentale.

Les demandes sont à adresser au collège échevinal avant le 24 avril 2026.

Les demandes non conformes aux prescriptions susmentionnées ne pourront être retenues.

L'engagement est régi par

- la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail, et notamment son titre 5 portant sur l'emploi des élèves et étudiants pendant les vacances scolaires
- la décision du Conseil communal du 26 février 2026 portant fixation des conditions d'engagement d'étudiants pour l'année 2026

Pour toute question supplémentaire, veuillez-vous adresser à notre service des ressources humaines (28 86 04 - 116).

Bous, le 2 mars 2026
pour le Collège des bourgmestre et échevins :

s. le Bourgmestre

s. le Secrétaire